

# LABRESSEINFOS

Bulletin d'informations de la commune de La Bresse | n° 415 | Février 2024



## DOSSIER La RME

# Communauté de Communes des Hautes-Vosges



## Le feuillet de la CCHV 2023-2024 est arrivé

Ce journal d'information a été distribué dans votre boîte aux lettres fin novembre-début décembre.

### Pour s'en procurer autrement :

- en obtenir un exemplaire à l'accueil de votre mairie ;
- le consulter en ligne sur le site de la CCHV : [www.cchautesvosges.fr](http://www.cchautesvosges.fr), dans Le Kiosque en page d'accueil ; demander l'envoi d'un exemplaire, auprès de Eric Magriau : 03 29 62 86 28 / [emagriau@cchautesvosges.fr](mailto:emagriau@cchautesvosges.fr) / **Service communication - 24 rue de la 3<sup>e</sup> DIA - 88310 Cornimont.**

## Facturation des services eau et assainissement

### À l'attention des abonnés au service eau et assainissement

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement des communes vers la Communauté de Communes des Hautes Vosges au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la facturation de l'eau et de l'assainissement sera, dès janvier 2024, effectuée par les services de la CCHV.

Pour harmoniser la facturation sur l'ensemble du territoire de la CCHV, le rythme sera modifié.

Ainsi, à partir de 2024, les habitants recevront :

- courant mars-avril, une première facture correspondant à l'abonnement annuel (eau et/ou assainissement) ;
- au cours du 2<sup>e</sup> semestre une facture de solde correspondant au volume consommé, après relève des compteurs par les agents des services des eaux, selon les mêmes modalités que les années précédentes.

En cas de départ et/ou de cessation de contrat, une facture sera établie en fonction de la consommation avec proratisation de votre ou de vos abonnements.

Les usagers qui souhaitent mensualiser leur facture d'eau et/ou d'assainissement devront nous le signaler par écrit au service eau et assainissement de la CCHV à partir de septembre 2024, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- par mail : [eau-assainissement@cchautesvosges.fr](mailto:eau-assainissement@cchautesvosges.fr)
- par courrier : **Communauté de Communes des Hautes Vosges, Service eau assainissement - 24 rue de la 3<sup>e</sup> DIA - 88310 Cornimont**

### À l'attention des abonnés au service eau et assainissement mensualisés

Pour harmoniser la facturation sur l'ensemble du territoire de la CCHV, le rythme sera modifié, y compris le fonctionnement des mensualisations pour les contrats existants qui sont maintenus (communes de Cornimont, La Bresse, Le Syndicat et Vagney).

Les usagers recevront en janvier 2024 leur échéancier qui sera accompagné d'un contrat et d'un mandat SEPA à retourner signés et qui se composera de 10 mensualités, du 15 février au 15 novembre inclus.

**Pour des questions d'organisation, la CCHV n'est pas en mesure d'ouvrir des nouveaux contrats de mensualisation avant septembre 2024, pour l'année 2025.**

**Contact : par mail : [eau-assainissement@cchautesvosges.fr](mailto:eau-assainissement@cchautesvosges.fr), ou par téléphone : 03 29 24 02 88.**

## Facturation des déchets ménagers : la redevance incitative

En vue de la mise en place de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une enquête est réalisée, depuis juillet 2023, auprès des résidents et des professionnels. Les réponses à cette enquête permettent de préciser le volume du nouveau bac pucé ou le nombre de sacs rouges dont chaque habitant sera doté, ainsi que l'adresse exacte du lieu de collecte. Il est encore temps d'y répondre :

- **Par internet : [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com)**

- **Par téléphone : 03 72 67 01 08**

**Du lundi au vendredi : de 9h à 19h, et le samedi : de 9h à 12h.**

**À défaut, les usagers ne pourront pas être collectés ni facturés correctement.**



**→ BACS**

Vos déchets ménagers sont collectés par le camion devant votre habitation.

**PERMANENCES de la CCHV pour venir chercher son bac pucé**  
Zone activité Lansauchamp  
23, route de Lansauchamp - 88310 CORNIMONT  
(à côté du Musée des 1001 racines)

**Attention : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, seul le nouveau bac sera collecté !**

Vous n'avez pas pu être présent-e lors de la livraison par la CCHV de votre nouveau bac pucé. Des permanences sont mises en place pour vous permettre de venir le récupérer.

**→ SACS**

Vos déchets ménagers ne peuvent pas être collectés directement par le camion devant votre habitation.

**Les clés et sacs rouges sont à retirer DANS VOTRE MAIRIE ou À L'ACCUEIL DE LA CCHV, 24 rue de la 3<sup>e</sup> DIA, 88310 Cornimont :**

- à partir du jeudi 14 décembre 2023 pour : SAULXURES/ M<sup>TE</sup>, THIEFFOSSE, TENDON, VENTRON et CORNIMONT (pour Cornimont, le retrait se fera uniquement à la CCHV) ;
- à partir du vendredi 15 décembre 2023 pour : LA BRESSE.

|                                                      |                                      |  |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Dotation en sacs rouges, clés, questions...          | à THIEFFOSSE, mairie                 |  |
|                                                      | à TENDON, mairie                     |  |
| Pour mieux vous accompagner, la CCHV sera présente : | à SAULXURES/M <sup>TE</sup> , mairie |  |
|                                                      | à VENTRON, mairie                    |  |
|                                                      | à LA BRESSE, mairie                  |  |

**POUR LES LOCATIONS SAISONNIÈRES, vous serez directement contacté-e par les agents en charge de l'enquête. Pensez à faire votre déclaration au préalable sur : [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com) ou au 03 72 67 01 04.**

4-11

Conseil municipal

12

Vivre ensemble

13-17

Actualités

17

Cinéma

18

Infos sympas

19-25

Dossier

La RME

26

Tribune

27-30

Dans le Rétro

31

Infos Pratiques

32

Agenda

Culture - Sport - Loisirs

LABRESSEINFOS - N° 415

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL  
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

FÉVRIER 2024

Directeur de la publication

Yannick Daniëlou

Administration, rédaction, publicité

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

bulletin@labresse.fr

Mise en Page

Atelier VOOVOYEZ

Impression

SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photos

Mairie de La Bresse, écoles, Office de Tourisme  
Communautaire et associations diverses, Nordic mag.

Tirage

2500 exemplaires



Bressaudes, Bressauds,

Traditionnellement, le mois de janvier est le mois d'échanges de vœux pour l'année qui démarre. Cette année encore, la municipalité n'a pas dérogé à cette agréable coutume.

Tout début du mois, ce fut la cérémonie consacrée aux forces vives et associations, où furent reprises toutes les activités de 2023 (réalisations, travaux, animations...) ainsi que la présentation de nos projets 2024.

Nos aînés à l'Ehpad n'ont pas été oubliés ; cet échange de vœux s'est déroulé autour d'une dégustation de galette des rois, confectionnée par le personnel de la cuisine de l'Ehpad, et du verre de l'amitié, le tout dans une belle ambiance musicale.

Quant au personnel de la commune, une soirée conviviale leur a été consacrée, elle fut l'occasion de faire un retour sur les activités des services de l'année passée et les perspectives pour 2024.

Lors d'un prochain bulletin, après le vote en mars du budget, vous pourrez retrouver toutes ces réalisations 2023, et les projets pour cette nouvelle année.

Comme je l'ai évoqué à la cérémonie des vœux aux forces vives, nous rencontrons un souci avec le départ de nos médecins du cabinet médical. Même si la commune n'est pas l'autorité compétente en la matière, nous avons engagé plusieurs actions pour palier au problème dans les meilleurs délais. Une information plus précise sera faite dans le prochain bulletin de mars.

2024 démarre avec un hiver un peu capricieux. J'espère que ce mois de février permettra à tous, skieurs locaux ou vacanciers, de profiter de la neige qui, nous l'espérons, devrait enfin arriver. Nos visiteurs pourront profiter également de notre bel environnement lors de randonnées, de la patinoire, de la piscine.

Je le rappelle chaque année : la saison d'hiver est une saison économique importante pour les professionnels du tourisme comme pour toute la population qui bénéficie de l'effet induit de cette économie touristique.

Le dossier de ce bulletin est consacré à un focus sur l'activité de production et de distribution de notre Régie Municipale d'Électricité. Son directeur ainsi que les élus en charge de cette structure sont bien évidemment à votre disposition pour toutes précisions supplémentaires.

Je vous souhaite une belle lecture.

Sincèrement

Maryvonne Crouvezier, Maire de La Bresse

## Extraits du Conseil municipal du 13 novembre 2023

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr) (rubrique docs à télécharger)

Différents marchés, conventions-baux, tarifs ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

| Objet du Marché                                                                                                                                       | Titulaire                                                              | Montant HT                                                                                                                                                                        | Montant TTC                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat de diagnostic des surtensions et de leurs effets sur les installations électriques – Années 2024 à 2027.<br>Installations paratonnerre Eglise | Apave<br>Exploitation<br>France – Thaon<br>les Vosges                  | 170 €                                                                                                                                                                             | 204 €                                                                                                                     |
| Marché de travaux de remplacement de la couverture du Centre Culturel et Social – Lot n°2 : Couverture – étanchéité – zinguerie. Avenant n°1.         | Habitat Bois<br>Construction<br>SARL Remomeix                          | 5 600,67€ HT                                                                                                                                                                      | 6 720,80 € TTC                                                                                                            |
| Régularisation des ajustements de prestations nécessaires à la suite de découvertes non prévisibles en amont                                          | Nouveau montant<br>du marché                                           | 167 877,65€ HT                                                                                                                                                                    | 201 453,18€ TTC                                                                                                           |
| Transport sanitaire des accidentés sur les pistes de ski – saison 2023/2024                                                                           | Transmosel SARL<br>La Bresse                                           | Montants de transport de 300€ TTC à destination du Centre hospitalier de Gérardmer, de 390€ TTC à destination des Centres hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et de Remiremont.  |                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                       | SAS Ambulances<br>Arnould B. de<br>Cornimont                           | Montants de transport de 250€ TTC à destination du C.H. de Gérardmer, de 450€ TTC à destination du C.H. de Saint-Dié-des-Vosges et, 400€ TTC à destination du C.H. de Remiremont. |                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                       | Feve-Seniura<br>SAS<br>de Gérardmer                                    | Montants de transport de 310€ TTC à destination du Centre hospitalier de Gérardmer, de 400€ TTC à destination des Centres hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et de Remiremont.  |                                                                                                                           |
| Fourniture et livraison de deux véhicules motorisés neufs pour la Mairie et la Police Municipale.                                                     | Société Grands<br>Moulins Autos<br>SAS de St Etienne<br>les Remiremont | Lot n°1 : Fourniture d'un véhicule électrique neuf pour la Mairie de La Bresse                                                                                                    | Solution de base :<br>18 791,76 € TTC<br>Option n°1 facultative – Fourniture de 4 roues hiver supplémentaires : 650€ TTC. |
|                                                                                                                                                       |                                                                        | Lot n°2 : Fourniture d'un véhicule type 4*4 neuf pour la Police Municipale                                                                                                        | Solution de base :<br>32 039,98€ TTC<br>Option n°1 facultative – Fourniture de 4 roues hiver supplémentaires : 880€ TTC.  |

Conventions - Baux

| Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Titulaire                                              | Montant               | Durée |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------|
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction d'année en année<br>Passage d'une ligne téléphonique enterrée (n°47)<br>Complément de la décision 139/2023 du 13/09/2023<br>Changement de titulaire suite cession murs et fonds de la SCI Schmargult | Hantz Immobilier<br>représenté par Hantz<br>Remy       |                       |       |
| Avenant n°1 à la convention n°473<br>Changement de co-titulaire - suite cession murs et fonds de la SCI Schmargult                                                                                                                                                                                | Hantz Immobilier<br>co-titulaire de EARL<br>Rothenbach | Conditions inchangées |       |

Mise à disposition gratuite de terrain communal:

Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction  
d'année en année

Passage d'une canalisation pour prise d'eau (n°31) 6

Complément de la décision 138/2023

Changement de co-titulaire : Hantz Immobilier co-  
titulaire de EARL Rothenbach , suite cession murs et  
fonds de la SCI Schmargult

Hantz Immobilier  
représenté par Hantz  
Remy

Conditions inchangées

## Téléphonie

Dans un souci de bonne organisation du travail, de plus en plus de postes sont dotés d'un téléphone portable ou fixe dont les forfaits sont supportés par la collectivité. Compte tenu de l'évolution permanente de la technologie en matière de téléphonie (permettant aussi l'accès à internet et aux multimédias), il est de plus en plus récurrent de pouvoir insérer une double carte SIM personnelle dans un téléphone professionnel, bien que cela soit interdit par le règlement intérieur. Cette pratique peut tendre vers des situations de surfacturation pour la collectivité, en cas de mauvaise utilisation de la téléphonie ou d'utilisation abusive téléphonique ou de multimédias.

Afin d'éviter tout abus dans l'utilisation de la téléphonie portable ou fixe, le conseil municipal a acté la possibilité de refacturer les dépassements de forfaits à tout agent reconnu responsable d'un tel agissement. Il est précisé que cette mesure s'appliquera au budget ville et à ses budgets annexes.

## Cartes de transport scolaire

Par courrier du 2 mai 2018, la Région Grand Est nous a informé que l'achat des cartes annuelles pour le transport scolaire des collégiens et lycéens se ferait désormais par internet, nécessitant pour les familles d'avancer les fonds pour l'achat des cartes. Une délibération actant les modalités de remboursement des cartes de transport scolaire avait été votée le 25 juin 2018. Pour les collégiens du secteur public, la moitié du tarif de la carte est prise en charge par le département, l'autre moitié est à payer par les parents. Pour les collégiens du secteur privé, dont l'établissement se situe hors secteur scolaire, le département ne prend rien en charge, d'où une somme globale à payer par les parents.

Il est aussi à noter que sous réserve d'une inscription aux transports scolaire dans le délai imparti, et communiqué chaque année par la Région, une pénalité sera appliquée aux parents.

Le conseil municipal a acté le remboursement aux familles de la carte de transport scolaire des collégiens et lycéens bressaudois âgés de moins de 16 ans à la date de la rentrée, selon le tarif fixé annuellement par la Région

- Pour les collégiens et lycéens bressaudois du secteur public, la totalité de la somme payée par les familles correspondant à la part communale.
- Pour les collégiens et lycéens bressaudois du secteur privé se trouvant hors secteur scolaire, devant avancer la somme, seule la moitié sera prise en charge par la commune, l'autre moitié restant à la charge de la famille.
- Les pénalités appliquées pour inscription hors délai resteront à la charge des familles.

## Cessions de terrains à :

### L'Association du personnel du Groupe Hospitalier Région Mulhouse et Sud Alsace, chemin du Bambois

- Terrain complémentaire - Parcelle AP 1772 ;  
Surface : 150 m<sup>2</sup> ; angle Est de leur construction
- Tarif : 15€/m<sup>2</sup> ; - Zone Nh du Plan Local d'Urbanisme ;
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur ;
- Avis des domaines n°2022-88075-87626 du 28/11/2022.

### M. et M<sup>me</sup> STEPHANE WUST - Chemin du Pré des Gouttes

- Lot 1 du Lotissement du "Pré des Gouttes" ;
- Parcelle BC 603 pour une surface de 1297 m<sup>2</sup> ; Zone UC du PLU
- Lotissement issu du LT n°88 075 00G0002 en date du 21/12/2000 ;

- Tarif 2023 : 25,47 € HT le m<sup>2</sup> ; (par délibérations des 20/06/2022 et 12/12/2022, la Commune a décidé le maintien des tarifs 2021 pour l'année 2023)
- Avis des domaines n° 2023-88075-74791 du 17/10/2023
- Engagement de résidence principale par le titulaire de la vente pour une durée de 20 ans ou, à défaut, le paiement à la Commune d'une indemnité calculée selon les modalités de la délibération n°55/2012 du 26/03/2012 diminuée de 1/20<sup>e</sup> par année de détention (pour info, tarif 2023 : 38,10 €/m<sup>2</sup>). Cet engagement sera signé et annexé à l'acte notarié.
- Frais d'acte notarié et frais liés à cette transaction à la charge de l'acquéreur.

Extraits du Conseil municipal du 18 décembre 2023

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr) (rubrique docs à télécharger)  
Différents marchés, conventions-baux, tarifs ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

| Objet du Marché                                                                                                                                                                                                                                               | Titulaire                        | Montant HT                                                                                                                           | Montant TTC |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Marché de travaux de remplacement de la couverture du Centre Culturel et Social<br>Lot n°3 : Menuiseries extérieures. Avenant n°1 – moins-value<br>Ajustements de prestations nécessaires à la moins-value liée à la fourniture seule de châssis de fenêtres. | Menuiserie Vaxelaire             | 420,00€                                                                                                                              | 504,00€     |
| Nouveau montant du marché :                                                                                                                                                                                                                                   |                                  | 2 475,00 €                                                                                                                           | 2 970,00€   |
| Groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement avec les communes de Cornimont, de Ventron et Saulxures sur Moselotte<br>Campagne 2023/2024.                                                                                                 | Rock SAS de Mulhouse             | Montant de 77,40 € HT / tonne livrée (73,90 € l'année dernière)<br><br>Sans minimum et avec un maximum en valeur de 135 875,00 € HT. |             |
| Marché de travaux de mise aux normes du Camping du Domaine du Haut des Bluches – Lot n°1 : Démolitions – Fenêtres de toit. Avenant n°1.                                                                                                                       | BATI 3000 SAS                    | 504,00€                                                                                                                              | 604,80€     |
| Ajustements de prestations nécessaires à la suite des travaux de démolition des cloisons R+1 et R+2, non prévisibles en amont.                                                                                                                                |                                  | 20 375,00 €                                                                                                                          | 24 450,72€  |
| Nouveau montant du marché :                                                                                                                                                                                                                                   |                                  |                                                                                                                                      |             |
| Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification d'une ancienne maison de retraite en foyer d'hébergement.<br>Avenant n°2. - Intégrer l'élément de mission MOBILIER au présent marché de maîtrise d'œuvre.                                                  | Société Topic Architectes        | 6 125,00€                                                                                                                            | 7 350,00€   |
| Nouveau montant du marché :                                                                                                                                                                                                                                   |                                  | 133 121,08 €                                                                                                                         | 159 745,30€ |
| Mise aux normes accessibilité de deux bâtiments communaux : Église St Laurent et Stade Planot Paris<br>Avenant n°1. - Ajustements de prestations nécessaires à la suite des travaux préparatoires et non prévisibles en amont.                                | LCV - Les Constructeurs Vosgiens | 3 202,99€                                                                                                                            | 3 843,59€   |
| Nouveau montant du marché :                                                                                                                                                                                                                                   |                                  | 154 948,43 €                                                                                                                         | 185 778,12€ |

Cession

| Objet                                                    | Titulaire                  | Montant TTC |
|----------------------------------------------------------|----------------------------|-------------|
| Cession d'un engin de damage PistenBully 100 SCR de 2013 | Société Kassbohrer ESE SAS | 24 000,00 € |

## Baux

| Objet                                                                                                                                                                                                                              | Titulaire                                                             | Montant HT                                               | Montant TTC                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>26 Route de Gérardmer AR 72p/77p                                                                                                                                                         | M <sup>mes</sup> Marin Nathalie et<br>Bernard et Caroline             | /                                                        | Un an reconductible                                     |
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>Route du Chajoux AR 113                                                                                                                                                                  | M. Badonnel Claude                                                    | /                                                        | Un an reconductible                                     |
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>22 Traverse du Daval AK 188 partie /<br>AL 580, à titre de terrain d'aisance pour<br>entretien                                                                                           | M. Mathieu Michel                                                     | /                                                        | Un an reconductible                                     |
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>A titre d'accès 19 Route du Droit AP<br>619 partie                                                                                                                                       | M. Mougel Luc                                                         | /                                                        | Un an reconductible                                     |
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>B 112 partie Route de Vologne<br>Remblai provisoire au niveau du lieu-dit<br>«Ancienne carrière de Blanchemer»<br>afin de préserver la capacité de<br>stationnement autour de la station | La Bresse<br>Labellemontagne<br>représentée par M. Jean-<br>Yves Remy | /                                                        | Un an reconductible pour une<br>durée maximale de 3 ans |
| Mise à disposition gratuite de terrain<br>AP 1653 Chemin des Fontaines de la<br>Louvière                                                                                                                                           | M. Miecaze Henry Pierre                                               | /                                                        | Un an reconductible                                     |
| Location d'un logement communal<br>Appartement n° 4 - 9 Rue de la<br>Résistance                                                                                                                                                    | M. Perrin Olivier                                                     | 225.38 €/mois hors<br>charges, révisable<br>chaque année | À compter du 7 décembre                                 |

## Résiliation bail

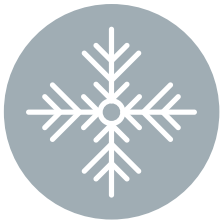
| Objet                                                                      | Titulaire                        | Date                   |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| Résiliation du bail de location Appartement n° 3<br>9 Rue de la Résistance | Lilou Brenoit et<br>Gabin Poirot | 01/09/202 - 31/10/2023 |

## Conventions

| Objet                                                                                                                                 | Motif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Durée                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Financement et de mise en œuvre du<br>dispositif « petits déjeuners » entre la<br>commune et le ministère de l'éducation<br>nationale | Permettre de participer à la réduction des inégalités<br>alimentaires pour le premier repas de la journée,<br>partie de la stratégie nationale de prévention et de<br>lutte contre la pauvreté<br>Le MENJS s'engage à contribuer, sur la base d'un<br>forfait de 1,30€ par élève, à l'achat des denrées<br>alimentaires consommées par les élèves. | Année scolaire 2023/2024               |
| Frais de repas des personnels pisteurs<br>secouriste du Domaine nordique de La<br>Bresse-Lispach – Société « Du Pain au<br>Lard »     | Repas à emporter à « Du Pain au Lard » : 12.50 €<br>T.T.C (entrée, plat, pain ou plat, dessert, pain). 2 par<br>jour au maximum.                                                                                                                                                                                                                   | Du 2 au 20 décembre 2023               |
| Frais de repas des personnels pisteurs<br>secouriste du Domaine nordique de<br>La Bresse-Lispach – Société Lispach<br>Evasion         | Le prix du repas :15 € T.T.C<br>(entrée, plat, dessert, café) – 2 repas par jour                                                                                                                                                                                                                                                                   | Saison 2023/2024<br>A partir du 21 déc |

Tarif

| Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Titulaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Front de neige et petits soins accompagnants : 47 €<br>Evacuation par scooter des neiges : 67 €<br>Zone rapprochée : 199 € <ul style="list-style-type: none"><li>• Pistes de ski du Brabant</li><li>• Pistes de ski de Lispach</li><li>• Partie des pistes de La Bresse Hohneck</li></ul> Sécurité sur les pistes, recouvrement des frais de secours<br>Tarifs Saison 2023 / 2024 | Zone éloignée : 350 € <ul style="list-style-type: none"><li>• Partie des pistes de La Bresse Hohneck</li><li>• Tout autre secteur d'intervention non compris dans la zone rapprochée.</li><li>• Pistes de ski nordique (Secteur Ténine - Lispach) et tremplin de saut.</li></ul> Zone exceptionnelle : 697 € <ul style="list-style-type: none"><li>• Secours effectués en dehors de zones rapprochées ou éloignées.</li><li>• Secteurs de liaison entre les différents domaines nordiques.</li><li>• Secteurs Champis /Rouge Feigne pour le domaine Nordique.</li></ul> Evacuation hélicoptérée médicalisée : Pour la 12 <sup>e</sup> saison consécutive, les évacuations hélicoptérées ne sont plus assurées par la gendarmerie, à titre indicatif, le tarif pour la saison 2007/2008 s'élevait à 1607 € |



Attribution de parrainages et mécénats sportifs

Après étude des dossiers par les membres de la Commission « Sports » du 7 novembre 2023, le Conseil municipal a attribué une participation financière aux athlètes mentionnés ci-dessous et dans la limite des crédits ouverts, pour un montant de 185 € pour les parrainages et 380€ pour les mécénats sportifs.

Parrainages

- Ski alpin : Lilo Barthelemy, Paul Blaudez, Tom Noe, Sacha Parmentier, Gaspard Philippe, Amalia Zeiss
- Ski de fond : Léon Mevel,
- Biathlon : Marius Remy, Baptiste Mougin
- Tir : Eliot Philippe, Julien Plantain, Tom Bertrand
- Course Orientation : Lilou et Anthia Boissonnet

Mécénats

- Tir : Paula Oudot
- Biathlon : Paula Botet , Maela Correia, Amandine Mengin, Guillaume Poirot
- Ski de Fond : Delphine Claudel, Mattéo Correia, Léonie Perry, Romain Vaxelaire, Clara Vaxelaire
- Combiné nordique : Maela Didier, Oriane Didier, Justine Mengin



Scolaire

Tarification sociale des Cantines :

Le Conseil municipal du 13 décembre 2021 (délibération n°182) a approuvé la signature d'une convention avec l'Agence de Services et de Paiement (Ministère des solidarités et de la santé) pour la mise en

place du dispositif « tarification sociale des cantines » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le dispositif a été mis en place pour une durée de 2 ans, ne sachant pas s'il serait reconduit au-delà du 31 décembre 2023.

À ce jour, l'ASP confirme que la convention engage l'Etat à financer la tarification cantine jusqu'au 17 décembre 2024 sur la même base tarifaire Il est rappelé que cette aide financière a tout d'abord été accordée aux communes et aux intercommunalités rurales fragiles pour les cantines des écoles élémentaires et des écoles maternelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté à 3€ par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, le dispositif a été élargi à l'ensemble des communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale, dont La Bresse fait partie.

L'aide est versée à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles (quotient familial)
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas.

Le Conseil municipal a renouvelé la mise en place de la tarification sociale du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 17 décembre 2024 en conservant les mêmes tarifs actuellement appliqués, selon le quotient familial de la CAF :

| Quotient familial | De 0 à 200 | De 200 à 1200 | Sup. à 1201 | Extérieurs |
|-------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Tarifs            | 0,90€      | 1,00€         | 3,60€       | 8,00€      |

## Reconduction du temps scolaire sur 4 jours par semaine pour 3 ans (2024/2027)

- Conformément au décret du 27 juin 2017 qui en donnait la possibilité aux communes, le Conseil Municipal a décidé par délibération de février 2018 l'application du temps scolaire sur 4 jours par semaine à compter de la rentrée 2018/2019 dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- La validation de cette organisation par l'inspection académique arrivant à son terme à la fin de l'année scolaire 2023/2024, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction des 4 jours par semaine pour les 3 années scolaires à venir selon les horaires suivants : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30 et 13h30/16h30.

## Conventions

### Secours sur les pistes de ski de fond

Dans le cadre de l'organisation des secours sur les pistes de ski de fond des 3 domaines reliés de La Bresse-Lispach, Gérardmer et Xonrupt, une convention est établie avec ces deux dernières communes afin de distribuer les interventions en fonction des secteurs concernés.

En effet, certains secteurs, balisés et entretenus par les services des pistes de Gérardmer et Xonrupt se trouvent sur le territoire communal de La Bresse.

Cela concerne :

- la piste de liaison n° 30, entre le point de jonction des liaisons « sous Grouvelin » et la piste rouge n° 6 « Les Bioquets ». Les secours sur ce secteur seront assurés par la Commune de Gérardmer dès lors que la piste « Les Bioquets » sera déclarée ouverte.
- la piste rouge n°27 « Le Poli » pour son passage sur le territoire de la Commune de La Bresse au lieu-dit « Saint Jacques » et sur le chemin forestier de Neuve-Chaume.
- la piste de liaison n° 30, entre le point de jonction des liaisons « sous Grouvelin » et la piste rouge n° 27 « Le Poli ».

Les secours sur ces 2 secteurs de piste seront assurés par la Commune de Xonrupt dès lors que ces pistes auront été déclarées ouvertes.

Chaque prestataire effectuera avec ses moyens propres l'ensemble des missions de secours selon les règles et procédures qu'il aura lui-même définies dans le cadre de son organisation des secours sur pistes. Il ne pourra en aucun cas solliciter de dédommagement auprès de la Commune de La Bresse pour l'exécution de cette mission.

En dehors des jours et heures d'ouverture de ces pistes, les services publics assurent les secours au titre des dispositions spécifiques ORSEC du Plan de secours en montagne.

Suite à la nouvelle organisation du Domaine Nordique de Gérardmer, la piste de liaison n°32 au départ du Col de Grosse-Pierre ne sera plus entretenue. Les secours sur ce secteur seront également assurés par les services publics de secours.



## Distribution des secours aux blessés sur les pistes des domaines skiables alpins (2023/2026)

### De La Bresse-Lispach avec la Société Lispach Exploitation

### De la Bresse-Brabant avec Monsieur Bernard GEHIN

Par délibérations du 22 septembre 2022, la Commune a délégué -par concession- l'exploitation du service public de remontées mécaniques :

- de la station La Bresse-Lispach à la Société Lispach Exploitation dans le cadre d'une convention qui expirera le 31 octobre 2032
- de la station La Bresse-Brabant à M. Bernard Gehin, dans le cadre d'une convention qui expirera le 31 octobre 2027.

Les deux exploitants seront chargés, au nom et pour le compte de la Commune de La Bresse, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse et sur l'ensemble du territoire faisant partie du domaine skiable alpin de La Bresse-Lispach et de La Bresse-Brabant.

Il est précisé que, dans le cadre de la convention d'organisation des secours sur les domaines skiables de la Bresse-Lispach, il peut être fait appel aux moyens humains et matériel du Domaine Nordique.

En contrepartie du service effectué par les prestataires pour le compte de la Commune, celle-ci leur verse une rémunération liquidée sur la base du tarif établi pour toute la saison d'hiver, les tarifs des prestations étant fixés annuellement par décision de la commune. Les sommes mises en recouvrement seront reversées aux exploitants, en étant diminuées de 7 % forfaitairement afin de couvrir les frais de recouvrement et les admissions en non-valeur.

Conventions conclues pour une durée de 3 ans à compter du 15 novembre 2023, mais pouvant être revues en cas de modification organisationnelle.



## Urbanisme – Terrains

### Cession de terrain à Monsieur François Morel

- Par délibération du 6 février 2023, le Conseil municipal avait approuvé une cession de terrain complémentaire route de Moyenmont à M. Morel François.
- Dans le cadre de l'organisation privée de sa propriété, M. Morel a sollicité la cession au profit de ses trois fils propriétaires de la maison en copropriété. Les conditions de cession seraient inchangées. Les acquéreurs seront en indivision :
- M. Damien Morel, M. Laurent Morel et M. Didier Morel en lieu et place de M. Morel François.

### Cession de terrain complémentaire à M. Gérard Pierrel, route de la Courbe

Par délibération n°38/2019 du 25 mars 2019, dans le cadre des cessions de régularisation des occupations et constructions sur terrain communal, le Conseil municipal a autorisé la cession à M. Gérard Pierrel de diverses parcelles supportant des constructions.

M. Gérard Pierrel a fait connaître son souhait de pouvoir obtenir du terrain complémentaire aux abords immédiats de ces constructions. Ce terrain représente actuellement un jardin et un parc de proximité.

Après étude de sa demande, un avis favorable a été proposé aux conditions suivantes :

- Annulation de la cession du 25/03/2019
- Nouvelle cession mise à jour, concernant les parcelles : AV 583 (78 m<sup>2</sup>) - AV 584 (55 m<sup>2</sup>) - AV 377 (440 m<sup>2</sup>) - AV 673 (130 m<sup>2</sup>) - AV 674 (341 m<sup>2</sup>) - AV 676 (255 m<sup>2</sup>) - AV 678 (783 m<sup>2</sup>) soit un total de 2 082 m<sup>2</sup>
- Zone du P.L.U. : Ng et A - Tarif : 5 € le m<sup>2</sup> - Frais de notaire et géomètre à la charge de M. Pierrel
- Avis des domaines n°2023-88075-08743 du 03/02/2023

### Cession de terrain complémentaire à M. Raphaël Arnould - Chemin de la Xlatte

Dans le cadre de l'aménagement de sa propriété, M. Raphaël Arnould a sollicité la Commune pour obtenir un terrain complémentaire correspondant en partie à son accès et pour terrain d'aisance.

Cette cession a été accordée aux conditions suivantes :

- BC 772 pour 147 m<sup>2</sup> - Chemin de la Xlatte
- Tarif : 5€ le m<sup>2</sup> s'agissant d'un terrain à proximité immédiate de la Moselotte-
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de M. Arnould
- Avis des domaines n°2022-88075-75211 prorogé le 16/10/2023.

### Cession de terrain à Mme Emilie Pierrel - Chemin du Breuil

La Commune a été sollicitée par M<sup>me</sup> Pierrel Emilie pour obtenir un terrain complémentaire permettant un aménagement de sa propriété.

Le Conseil municipal a autorisé la cession aux conditions suivantes :

- Parcelle AP 1769 pour 38 m<sup>2</sup> - zone UB du PLU
- Tarif 15€ / m<sup>2</sup>
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de M<sup>me</sup> Pierrel Emilie
- Avis des domaines n°OSE 2023-88075-56877 du 07/08/2023
- Pose d'un pare-vue autorisée.



Motion portant sur le projet de passage de trois a deux zones de vacances scolaires

Les communes touristiques du massif des Vosges sont impactées depuis la mise en place du nouveau zonage en 2015. En effet, la zone A (académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers) présente à la fois le plus petit nombre d'habitants et le plus faible taux de pénétration des clientèles des stations vosgiennes.

|                    | Anciennes zones  |                         | Nouvelles zones  |                         |
|--------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
|                    | Nbre d'habitants | Poids dans la clientèle | Nbre d'habitants | Poids dans la clientèle |
| Zone A (Lyon)      | 25 M             | 36%                     | 17 M             | 27%                     |
| Zone B (Marseille) | 24 M             | 37%                     | 29 M             | 42%                     |
| Zone C (Paris)     | 15 M             | 27%                     | 18 M             | 31%                     |

Répartition des zones (chiffres établis avec le concours de G2A)

Le regroupement dans la zone B des académies de Lille et de Nancy Metz conduit à concentrer sur une même période les principales clientèles des stations, phénomène accru par les vacances de février belges positionnées à la même période. Au-delà des aspects liés à l'économie touristique, ce découpage présente d'autres inconvénients :

- Une saturation des stations et des différents services avec une insatisfaction de la clientèle
- Des difficultés de circulation et des embouteillages dans, et autour des stations
- Une difficulté accrue à répondre aux secours sur pistes, elles aussi, saturées
- Par ailleurs, la mise à l'étude d'un nouveau zonage à 2 zones risque d'accroître le phénomène. En effet, dans la mesure où 80 % des français qui partent à la montagne le font en voiture, un passage à 2 zones concentrerait le chassé-croisé des vacances de février sur un seul week-end. Une autre hypothèse, qui consisterait à laisser les 2 futures zones se chevaucher, conduirait quant à elle, à supprimer au moins une semaine de la période la plus vitale de l'année pour les professionnels vosgiens.

Au-delà des problèmes liés à un découpage en 2 zones d'un point de vue économie touristique, résident les problèmes liés à la géographie de ce découpage. En effet, si un découpage regroupant les académies de Lille, de Nancy Metz et de Paris devait voir le jour, cela aboutirait à concentrer encore davantage les fréquentations des stations vosgiennes sur une même période.

Dans un contexte de fragilité des stations vis-à-vis de la baisse de l'enneigement, de telles mesures seraient de nature à fragiliser l'ensemble du tissu économique lié aux activités hivernales. Même si les stations se sont adaptées à un enneigement moins important et plus aléatoire, il n'en demeure pas moins que la période de vacances d'hiver est celle qui représente la période touristique la plus favorable sur le massif.

À la suite de la prise en compte des arguments explicités ci-dessus, Madame Le Maire propose, au Conseil Municipal d'accorder dans un premier temps l'ajout de cette question à l'ordre du jour de la séance et dans un second temps, d'approuver cette motion afin de pouvoir ensuite :

- Demander une répartition des vacances françaises d'hiver sur les 4 semaines de février,
- Se prononcer contre un découpage à 2 zones,
- Demander une permutation des zones entre la région Grand Est et la région Bourgogne Franche-Comté (Région Grand Est de la zone B à la zone A et région Bourgogne Franche Comté de la zone A à la zone B), conduisant à répartir sur 3 zones différentes les principaux territoires d'origine des clientèles des stations vosgiennes.
- Demander le maintien des départs de vacances au samedi et non en milieu de semaine.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé cette motion et demande donc une répartition des vacances françaises d'hiver sur les 4 semaines de février et se prononce contre un découpage à 2 zones.

Transmission de cette motion à Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, aux Maires et présidents des communautés de communes concernés, ainsi qu'à l'ANMSM (Association Nationale des Maires des Stations de Montagne), à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) et à l'AMV 88 (Association des Maires des Vosges).

## Nouveau à La Bresse Louis Poirot, Ostéopathe

Louis Poirot a le plaisir de vous informer de sa récente installation au 24 rue de la Claireie.

Il est diplômé d'isostéo Lyon depuis 2018, et titulaire du diplôme Inter universitaire Urgences et soins de Terrain en Milieu Sportif. Riche d'une expérience de cinq ans de cabinet ainsi que de plusieurs missions dans des équipes sportives, il sera ravi d'accueillir : nourrissons, enfants, adultes, femmes enceintes et sportifs en consultation.

*La prise de RDV s'effectue par Doctolib.*

*Louis Poirot ostéopathe D.O.*



## Festival de sculpture Recherche bénévoles

La 31<sup>e</sup> édition du Festival de sculpture Camille Claudel se tiendra du 3 au 12 mai prochain, avec pour thème « Des racines et des ailes ».

Le Festival a besoin de bénévoles lors de la semaine du symposium, un beau moyen de prendre part à un événement unique et de rencontrer les sculpteurs au jour le jour !

*Si vous vous sentez concernés, n'hésitez pas à prendre contact : [festival.sculpture@labresse.fr](mailto:festival.sculpture@labresse.fr)*

Téléchargez l'appli  
La Bresse Hautes Vosges



DISPONIBLE SUR  
Google Play

Disponible sur  
App Store



**Marc Morel**  
construction

Couverture - Bardage - Zinguerie - Maçonnerie

☎ 03 55 82 17 79  
☎ 06 23 07 69 20  
✉ [marcmorel88250@outlook.fr](mailto:marcmorel88250@outlook.fr)  
📍 179 rue du Hohneck  
88250 LA BRESSE



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

## Vie communale

### Les Toujours Jeunes

**CONCOURS DE**  
**Tarots** interclubs.



Organisé par le club :



**Le 16 février 2024**  
**au Centre Culturel et Social 12 rue Mougel BEY**  
Inscriptions ( 10€ ) à partir de 13 h 30 et début du concours à 14 h

Lots à tous les participants  
Une boisson gratuite et une part de brioche offerte.

Renseignements Claudine Pierrel : 0329255394

- **Concours de tarots interclubs** ouvert à tous le 16 février au CCS. Inscriptions à partir de 13h30 (10€). Lots à tous les participants et part de brioche offerte. Renseignements au 03 29 25 53 53.
- **Repas de carnaval** le 21 février au CCS à partir de 12h. Inscriptions avant le 14 février au 06 84 15 29 66.
- **Concours de belotte** à la maison de retraite le 22 février à 14h.

*Pour tous renseignements  
n'hésitez pas à prendre contact par  
mail : [lestoujoursjeunes88@gmail.com](mailto:lestoujoursjeunes88@gmail.com)  
Contact du nouveau président  
Gabriel Antémi : 06 79 85 05 95*

## Marché d'hiver

Dans une ambiance conviviale de montagne, le marché d'hiver ouvrira ses portes le lundi 12 février jusqu'au dimanche 10 mars.  
De 10h30 à 19h, les visiteurs pourront se balader et découvrir des artisans, mais aussi déguster ou emporter des tartes flambées, sandwiches raclette franc-comtois, des crêpes, des gaufres, du vin chaud, du rhum, du miel, des charcuteries, des soupes...  
Dès 17h, place aux festivités avec les animations musicales après-ski, les mardis, jeudis et vendredis.

- **Mardi 13** : Mardi gras - Carnaval animé par DJ Micka (grillades offertes et goodies)
- **Vendredi 16** : Groupe Ceci-Cela (variétés)
- **Mardi 20** : El Nino Solo (blues, rock, country)
- **Vendredi 23** : Alexis Balandier en duo (musette)
- **Mardi 27** : Groupe Anne Fag et El Mira (ambiance andalouse)
- **Vendredi 1<sup>er</sup> mars** : Mister Franck (rock)
- **Mardi 5 mars** : Groupe « The Plaid Shirts » (rock)
- **Vendredi 8 mars** : Groupe Peggy Saoule (rock)
- **Les jeudis 22 et 29 février - Soirées neige** : animées par DJ Micka

## Spectacles pour enfants (dès 2 ans)

**Entrée gratuite - 18h - Salle des Fêtes**

- **Mercredi 21** - le Clown Haricot fait son show
- **Mercredi 28** - « dans le grenier magique » avec le magicien Clément Demangel
- **Mercredi 6 mars** - « la féerie de Disney » - les animaux font leur cinéma



Domaine nordique et patinoire

Dans le cadre du renouvellement et de la délivrance des cartes de résident permanent, l'accès gratuit au Domaine Nordique de La Bresse-Lispach pour les résidents permanents de La Bresse a été maintenu pour cette saison.

La mise à jour des cartes d'accès se fera directement à la caisse du Domaine Nordique de Lispach.

La délivrance de nouvelles cartes y sera également possible.

(coût : 3€ / carte). Chaque demandeur devra être présent, à défaut une photo d'identité sera à prévoir.

Les cartes seront renouvelées ou délivrées uniquement sur présentation d'une dernière **facture d'électricité** afin de pouvoir justifier de votre résidence principale et permanente à La Bresse.

| TARIFS AVEC ABONNEMENTS*                                                       |         |                           |               |        |                  |        |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------|---------------|--------|------------------|--------|--------------------------|
| Type d'abonnement<br><small>Valable 2 ans à compter de sa date d'achat</small> | Tarif   | Nombre de points crédités | ENTRÉE        |        | LOCATIONS PATINS |        | ENTRÉE + LOCATION PATINS |
|                                                                                |         |                           | Point débités | TARIF  | Point débités    | TARIF  | TARIF                    |
|                                                                                |         |                           | 45            |        | 25               |        |                          |
| Adulte fidélité                                                                | 58,30 € | 600                       | 13,33         | 4,37 € | 24,00            | 2,43 € | 6,80 €                   |
| Enfant fidélité                                                                | 58,30 € | 1000                      | 22,22         | 2,62 € | 40,00            | 1,46 € | 4,08 €                   |
| Adulte basic                                                                   | 35,00 € | 360                       | 8,00          | 4,37 € | 14,40            | 2,43 € | 6,80 €                   |
| Enfant basic                                                                   | 35,00 € | 600                       | 13,33         | 2,62 € | 24,00            | 1,46 € | 4,08 €                   |

Rappel

Le forfait ski de fond est strictement personnel et incessible.  
En cas d'utilisation frauduleuse, il sera bloqué aux portillons d'accès.

Complexe Piscine Loisirs

Du samedi 10 février au dimanche 10 mars 2024

2A rue des Proyes - 88250 La Bresse  
Tél. : 03 29 26 21 20  
Site internet : [www.labresse.net](http://www.labresse.net)  
E-mail : [accueil-piscine@cchautsvosges.fr](mailto:accueil-piscine@cchautsvosges.fr)

Fermé pour vidange et maintenance  
du lundi 11 mars au vendredi 29 mars

**LEÇONS DE NATATION** : (entrées piscine en sus) avec inscriptions directement auprès du Maître-Nageur

**SAUNA-HAMMAM** :  
Réservation au moins 1h à l'avance sur les créneaux indiqués.  
Par téléphone : 03 29 26 21 20  
par mail : [accueil-piscine@cchautsvosges.fr](mailto:accueil-piscine@cchautsvosges.fr)

- Le tableau indique les horaires d'ouverture des vestiaires.
- Les bassins ferment 15' avant la fermeture,
- le toboggan et le bain à bulles 30' avant
- Prévoir une pièce de 1€ pour le casier vestiaire
- Les shorts, caleçons, bermudas et assimilés ne sont pas autorisés

Horaires patinoire

Ouverture jusqu' au 17 mars 2024

| Ouverture jusqu'au 9 février |             |                  |
|------------------------------|-------------|------------------|
|                              | Tout public | Spécial -10 ans* |
| Lundi                        |             |                  |
| Mardi                        |             |                  |
| Mercredi                     | 14h - 19h   |                  |
| Jeudi                        |             |                  |
| Vendredi                     |             |                  |
| Samedi                       | 14h - 19h   |                  |
| Dimanche                     | 10h30 - 19h | 9h30 - 10h30     |

\* «SPÉCIAL – 10 ANS » : créneau réservé aux enfants de - 10 ans et leurs parents avec animation ludique

| Du 10/02/2024 au 10/03/2024 |             |                  |
|-----------------------------|-------------|------------------|
|                             | Tout public | Spécial -10 ans* |
| Lundi                       | 10h30 - 19h | 9h30 - 10h30     |
| Mardi                       | 14h - 19h   |                  |
| Mercredi                    | 14h - 19h   |                  |
| Jeudi                       | 14h - 19h   |                  |
| Vendredi                    | 10h30 - 19h | 9h30 - 10h30     |
| Samedi                      | 14h - 19h   |                  |
| Dimanche                    | 10h30 - 19h | 9h30 - 10h30     |

| TARIFS                                           |        |                     |                              |
|--------------------------------------------------|--------|---------------------|------------------------------|
| Type d'entrée                                    | Entrée | Location des patins | Entrée + Location des patins |
| Entrée simple adulte                             | 5,80 € | 2,60 €              | 8,40 €                       |
| Entrée simple enfant                             | 2,80 € | 2,60 €              | 5,40 €                       |
| Tarif réduit adulte - groupes adultes (12 minis) | 4,80 € | 2,60 €              | 7,40 €                       |
| Tarif réduit enfant - groupes enfants (12 minis) | 2,60 € | 2,60 €              | 5,20 €                       |
| Location casque                                  | 1,00 € |                     |                              |
| Affûtage                                         | 5,90 € |                     |                              |

|                     | Piscine                   | Espace Bien-être<br>Sauna - Hammam<br>(sur réservation) | Activités (sur réservation)<br>sauf jour férié                                                                                  |
|---------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lundi               | 14 h à 18 h               | 15 h à 17 h 30 sur réservation                          | Aquatraining de 18 h à 18 h 45                                                                                                  |
| Mardi               | 10 h à 13 h / 14 h à 19 h | 15 h à 18 h 30 sur réservation                          | Aquabike de 19 h à 19 h 45<br>Club de triathlon de 17 h 45 à 19 h 45                                                            |
| Mercredi            | 10 h à 13 h / 14 h à 19 h | 15 h à 18 h 30 sur réservation                          | location 30 min bike entre 15 h à 18 h<br>Aquadym de 19 h et 19 h 45                                                            |
| Jeudi               | 10 h à 13 h / 14 h à 19 h | 15 h à 18 h 30 sur réservation                          |                                                                                                                                 |
| Vendredi            | 16 h à 20 h 45            | 16 h à 20 h 15 sur réservation                          | Séniors de 15 h à 16 h<br>location 30 min bike entre 16 h à 20 h<br>Club de triathlon de 18 h à 20 h                            |
| Vendredi 23 février | 16 h à 18 h               | Soirée spéciale : After Ski de 18 h à 20 h 45           |                                                                                                                                 |
| Samedi              | 10 h à 13 h / 14 h à 18 h | 15 h à 17 h 30 sur réservation                          | Club de triathlon de 10 h 30 à 12 h<br>natation adulte entrainement de 16 h à 17 h 30<br>location 30 min bike entre 14 h à 17 h |
| Dimanche            | 10 h à 13 h               |                                                         | natation adulte entrainement de 10 h à 11 h 30                                                                                  |

## Évènementiel

### Maison de La Bresse



#### Jusqu'au 3 mars "Belles pensées d'hiver" de Vincent Ganaye

Vincent Ganaye, cet amoureux des Hautes-Vosges et de toutes les montagnes en général vous emmène dans son univers de paysages merveilleux que ce soit au travers de ses pinces ou de son objectif. Chaque image est source de plaisir des yeux.

#### Du 7 février au 3 mars - Concours Photos MLC

Le traditionnel concours photos organisé par la MLC sera visible à la Maison de La Bresse, avec un thème qui bouge : "Mouvements".

Deux soirées à ne pas manquer en février à la Maison de la Bresse :

**Le mardi 6 février à 20h04**

**Opus 29 du 20h04, riche en découvertes !**

- Karin André, directrice de l'association d'insertion par la culture " social et culture, double peine ?"
- Vincent Ganaye : Peintre et photographe-auteur, Vincent Ganaye réside dans les Vosges et puise ses inspirations en pleine nature sur son territoire et lors de rendez-vous réguliers avec d'autres massifs montagneux et voyages
- Hervé Parmentelat : naturaliste, auteur, photographe, défenseur de la nature : "Orchidée et sexualité".
- Compagnie Collaps'Art, théâtre scientifique et humoristique : "les mystères du morse"



**Le vendredi 16 Février à 20h**

**"Dans le Salon de Claude Vanony"**

L'occasion de connaître un peu plus ce personnage haut en couleurs, et d'entrer dans le salon de cet artiste aux multiples facettes. Venez découvrir ses histoires, ses passions, ses centres d'intérêts...

**Réservation conseillée à : [maisondelabresse@labresse.fr](mailto:maisondelabresse@labresse.fr)**



## Évènementiel



## Compagnie Cent Scènes

### Histoires de Ouf ! au Petit Théâtre du Neufpré

Les Kédal'humés sont les invités du Petit Théâtre du Neufpré vendredi 9 février, 20h30. Ils présentent "Histoires de OUF !", un florilège de textes extraits de L'Art de la chute, de Guy Fossy. Les saynètes grinçantes, fines et drôles, feront vivre aux visiteurs des situations inattendues où tout est possible. L'occasion de faire des rencontres improbables avec des personnages attachants, certes, mais surtout déjantés, sincères, imperturbables, amoureux, curieux, coquins, philosophes, résignés... voire avec des profils pas encore définis.

**Réservation obligatoire**  
à [compagniecentscenes@gmail.com](mailto:compagniecentscenes@gmail.com)  
ou par SMS  
au 06 37 86 85 25 - Libre participation

## Groupe Théâtral

Le groupe de théâtre revient cette année avec un cocktail nouvelle version ! À la carte, divers spectacles éclectiques et multiformes allant du théâtre d'improvisation au théâtre de boulevard. Tous les ingrédients sont là pour vous faire passer de bons moments et faire fonctionner vos zygomatiques !

**Rendez-vous les trois premiers week-end d'avril !**



## Saint-Patrick

### Samedi 23 Mars - Salle des Fêtes 20h30

Deux groupes au programme avec une nouvelle formation depuis le printemps 2018, les pirates de Akab reprennent la mer et la scène.

Ce nouvel équipage armé de sa musique punk rock celtique, entrainera le public dans son univers de marins, de pirates et de légendes pour danser et chanter jusqu'au bout de la nuit. The Manky Melters est un groupe de folk punk celtique mené par une chanteuse charismatique. De quoi renouveler le genre de ce courant musical majoritairement masculin. Des compositions ciselées, une rythmique millimétrée et un sens de la mélodie inné.

**25€ en tarif unique - Billets au Super U ou sur weezevent :**  
<https://my.weezevent.com/saint-patricklabresse>  
**Infos : 06 32 50 69 76**



## MLC-Cinéma Grand écran

Programme à partir du 7 février 2024

## Semaine du 7 au 13 février

**COMME UN PRINCE**

Sortie : 17 janvier 2024 (1h30). Comédie dramatique réalisée par Ali Marhyar avec Ahmed Sylla, Mallory Wanecque, Julia Piaton

Souleyman, 27 ans, champion de boxe en pleine préparation des J.O. avec l'Équipe de France, voit son avenir s'écrouler lorsqu'il se fissure les os de la main, suite à une bagarre dans un bar. Souleyman se fait exclure de l'équipe et est envoyé au Château de Chambord, où il doit effectuer ses 400 heures de travaux d'intérêt général (T.I.G.) à ramasser les déchets dans les jardins. D'abord insensible au lieu, Souleyman finit par s'intéresser au château, à ceux qui y travaillent, et notamment à Eddy, la responsable événementiel, qui va l'embarquer dans un autre univers. Mais sa rencontre avec Mélissa, une jeune ado au talent exceptionnel pour la boxe, va remettre en question ses projets...

**PRISCILLA – VO ET VF**

Sortie : 3 janvier 2024 (1h53). Biopic, Drame réalisé par Sofia Coppola avec Cailee Spaeny, Jacob Elordi, Dagmara Dominczyk

Quand Priscilla rencontre Elvis, elle est collégienne. Lui, à 24 ans, est déjà une star mondiale. De leur idylle secrète à leur mariage iconique, Sofia Coppola dresse le portrait de Priscilla, une adolescente effacée qui lentement se réveillera de son conte de fées pour prendre sa vie en main.

**KRISHA ET LE MAÎTRE DE LA FORÊT**

Sortie : 17 janvier 2024 (1h08). Aventure, Animation, Famille, Fantastique réalisée par Jaebeom Park  
Éleveuse de rennes nomade, la jeune Krisha vit avec sa famille sur les steppes de la toundra sibérienne. Lorsque sa mère tombe malade, Krisha écoute les conseils d'une vieille chamane et part à la recherche d'un mystérieux ours rouge qui lui est apparu en rêve. Il veille sur les peuples de cette terre gelée et se fait appeler le Maître de la Forêt.

## Semaine du 14 au 20 février

**KRISHA ET LE MAÎTRE DE LA FORÊT**

Voir description ci dessus.

**UN SILENCE**

Sortie : 10 janvier 2024 (1h39). Drame réalisé par Joachim Lafosse avec Daniel Auteuil, Emmanuelle Devos, Jeanne Cherhal

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs

Silencieuse depuis 25 ans, Astrid la femme d'un célèbre avocat voit son équilibre familial se fissurer lorsque ses enfants se mettent en quête de justice.

**LES SEGPA AU SKI**

Sortie : 27 décembre 2023 (1h42). Comédie réalisée par Ali Boughéraba et Hakim Boughéraba avec Ichem Bougheraba, Emma Smet, Arriles Amrani

Les Segpa se retrouvent pour une nouvelle année scolaire riche en aventures, propulsés directement en Terminale. Deux challenges majeurs les attendent : la réussite de leur bac et leur participation soudaine aux Olympiades d'hiver inter-lycées.

**MA FRANCE A MOI**

Sortie : 20 décembre 2023 (1h31). Drame réalisé par Benoit Cohen avec Fanny Ardant, Nawid Elham, Elisabeth Margoni

France, la soixantaine, vit seule dans son appartement ougeois de l'est parisien. Lorsqu'elle entend parler à la radio d'une association qui met en contact des personnes réfugiées sans logement et celles ayant la possibilité de les accueillir, elle décroche son téléphone pour se porter volontaire. Quelques jours plus tard, Reza, jeune afghan d'à peine vingt ans, débarque dans sa vie. Ces deux êtres, qui n'ont rien en commun, vont devoir apprendre à vivre ensemble...

**NICK LARSON – CITY HUNTER : ANGEL DUST**

Sortie : 24 janvier 2024 (1h34). Action, Animation, Comédie, Policier réalisée par Kazuyoshi Takeuchi  
Nicky Larson est City Hunter, un détective privé opérant à Tokyo avec son énergique partenaire Laura. Un jour, une inconnue prénommée Angie fait appel à eux pour une demande étrangement simple : retrouver son chat ! Ils acceptent la mission Laura pour la généreuse récompense et Nicky pour les charmes d'Angie. En parallèle, Hélène, lieutenant de la police de Tokyo, enquête sur l'Angel Dust, une technologie mystérieuse qui transforme les soldats en surhommes mais attention, le trio des Cat's Eye est aussi sur le coup ! Quel est le lien entre ces deux affaires ? Nicky Larson va se retrouver au cœur d'une bataille épique, qui l'amènera sur les traces de son propre passé.

## Semaine du 21 au 27 février

**LEO, LA FABULEUSE HISTOIRE DE LEONARD DE VINCI**

Sortie : 31 janvier 2024 (1h37). Animation, Biopic, Famille, Historique réalisée par Jim Capobianco et Pierre-Luc Granjon

Bienvenue dans la Renaissance ! Une époque où artistes, savants, rois et reines inventent un monde nouveau. Parmi eux, un curieux personnage passe ses journées à dessiner d'étranges machines et à explorer les idées les plus folles. Observer la lune, voler comme un oiseau, découvrir les secrets de la médecine... il rêve de changer le monde. Embarquez pour un voyage avec le plus grand des génies, Léonard de Vinci !

**COCORICO**

Sortie : 7 février 2024 (1h31). Comédie réalisée par Julien Hervé avec Christian Clavier, Didier Bourdon, Sylvie Testud

Sur le point de se marier, Alice et François décident de réunir leurs deux familles. Pour l'occasion, ils réservent à leurs parents un cadeau original : des tests ADN pour que chacun puisse découvrir les origines de ses ancêtres. Mais la surprise va virer au fiasco quand les Bouvier-Sauvage, grande famille aristocrate, et les Martin, beaucoup plus modestes, découvrent les résultats, pour le moins... inattendus !

**MAY DECEMBER**

Sortie : 24 janvier 2024 (1h57). Comédie, Drame réalisée par Todd Haynes avec Natalie Portman, Julianne Moore, Charles Melton

Pour préparer son nouveau rôle, une actrice célèbre vient rencontrer celle qu'elle va incarner à l'écran, dont la vie sentimentale a enflammé la presse à scandale et passionné le pays 20 ans plus tôt.

## Semaine du 28 février au 5 mars

**MON AMI ROBOT**

Sortie : 27 décembre 2023 (1h42). Animation, Comédie réalisée par Pablo Berger  
DOG, vit à Manhattan et la solitude lui pèse. Un jour, il décide de construire un robot et ils deviennent alors les meilleurs amis du monde ! Par une nuit d'été, DOG avec grande tristesse, est obligé d'abandonner ROBOT sur la plage. Se reverront-ils un jour ?

**LA COULEUR POURPRE**

Sortie 24 janvier 2024 (2h21). Drame, Comédie musicale réalisée par Blitz Bazawule avec Fantasia Barrino, Taraji P. Henson, Danielle Brooks  
L'histoire extraordinaire de trois femmes dans l'Amérique post esclavage, qui malgré les épreuves les plus terribles resteront toujours unies. Rien ne pourra venir éteindre ni leur lumière, ni leur espoir.

**LA ZONE D'INTÉRÊT**

Sortie : 31 janvier 2024 (1h46). Drame, Historique, Guerre réalisée par Jonathan Glazer avec Christian Friedel, Sandra Hüller, Johann Karthaus  
Le commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss, et sa femme Hedwig s'efforcent de construire une vie de rêve pour leur famille dans une maison avec jardin à côté du camp.



Avec la MLC,  
passez une bonne année !

2024 sera l'année de la jeunesse, l'année des Ados. Une jeunesse active qui propose des rendez-vous détente, des rendez-vous citoyens, des rendez-vous participatifs. Les rendez-vous :

- **dimanche 18 février à 15h** cinéma débat sur l'immigration avec le film « Ma France et Moi »
- **samedi 24 février à 19h** « une nuit de folie » à la halle des congrès : Soirée années 80
- **samedi 2 mars**, au ciné, l'équipe de l'association POW (Protect Our Winter) : projection de petits films et une surprise pour les fans de Guillaume Pierrel !
- **le 13 et 14 avril** : week-end solidarité avec la participation de plusieurs associations (comité de Jumelage la Bresse Ménaka, Restos du cœur, Asil'Accueil, Croix Rouge, Pacte du pouvoir de vivre, Résonance FM et bien d'autres encore) : spectacle, conte, petit déjeuner solidaire.

- Grand Loto le samedi soir
- **dimanche après-midi 15h** : cinéma débat avec la projection du film « l'arbre d'en face » en présence du réalisateur Pierre Toussaint.

Un peu de repos pendant les vacances de Pâques, les jeunes partiront en Espagne découvrir, entre autres, le musée Picasso. Ils reviendront en forme pour proposer des crêpes pendant la semaine du festival de sculpture. La preuve d'une jeunesse active au service de la citoyenneté !

**Autres rendez-vous à noter : « Et si on lisait » le jeudi 7 mars et le jeudi 30 mai.**

Plus de 1000 enfants ont fréquenté l'Accueil Centre Mineurs en 2023. Un grand merci aux parents, à toute l'équipe d'animation et à la directrice. Félicitations à Nicole pour son diplôme de BAFD. Quelle fierté ! Enfin un « au revoir » à Julie de la ludothèque, qui a choisi de partir vers d'autres horizons.

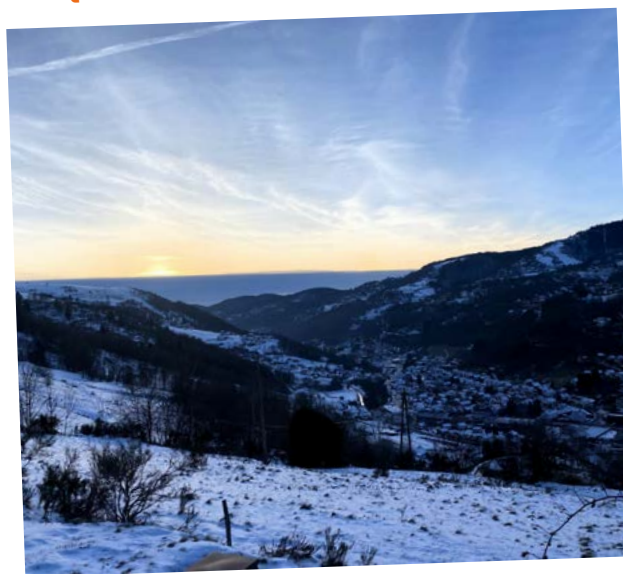
Pour la MLC, Sylvie Géhin

## La citation du mois



« Février avec neige nous garantit un bel été »

## La photo du mois



## Recette du mois



## Soupe réconfortante aux légumes d'hiver

Pour 4 personnes

Préparation : 30 min

Cuisson : 1 h

### Ingrédients :

- 20 cl de crème fraîche
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 pincée de poivre
- 1 pincée de sel
- 1 courgette
- 1 poireau
- 2 carottes
- 2 pommes de terre
- 1navet
- 250 g de potiron (ou de courge)
- 1 oignon rouge
- 10 g de beurre salé
- 1 pincée de herbes de Provence

### Préparation

#### Étape 1

Lavez vos légumes, épluchez-les et coupez-les grossièrement.

#### Étape 2

Dans une grande casserole ou une marmite, faites chauffer 2 cuillères à soupe d'huile d'olive et 10 g de beurre salé.

#### Étape 3

Faites revenir votre oignon pendant quelques minutes, puis ajoutez progressivement les légumes. Faites revenir 5 à 10 min à feu doux. Salez, poivrez et ajoutez la pincée d'herbes de Provence.

#### Étape 4

Recouvrez les légumes avec de l'eau, couvrez et laissez cuire une bonne heure.

#### Étape 5

Mixez le tout et servez avec une petite cuillère à soupe de crème fraîche si vous le désirez.



## La RME

*La RME est une particularité de notre commune et nous y tenons tous particulièrement. Il s'agit d'un héritage important de nos prédécesseurs et nous nous devons de faire perdurer ses activités de production et distribution d'électricité.*

*Néanmoins, nous devons sans cesse anticiper pour garantir le meilleur service aux abonnés et cela passe par des travaux d'entretiens, d'amélioration et de sécurisation des réseaux.*



*Vous découvrirez dans ce dossier, quelques activités importantes de notre régie, notamment au niveau de la production hydroélectrique et photovoltaïque, divers travaux d'entretien et de sécurisation des réseaux en passant par les bornes de recharges pour véhicules électriques.*

*Sans oublier, notre projet d'investissement participatif dans les énergies renouvelables.*

*Jérôme Mathieu, premier adjoint aux énergies*

## Production Travaux Hydro

### La Cote 750

Des travaux de maintenance lourde sur la centrale de la Cote 750, un remplacement complet des roulements de l'alternateur ainsi qu'un nettoyage a été réalisé.

### Un contrôle des roues sur les centrales de La Lande et Blanchemer

Une maintenance préventive sur les roues de Blanchemer et La Lande a également permis de confirmer le

bon état des roues et l'absence de fissures par une technique bien particulière qui s'appelle le **ressuage**, cette méthode de contrôle non destructrice consiste à appliquer un liquide suivi d'une poudre sur la matière. Elle est utilisée pour détecter des défauts superficiels dans des matériaux et typiquement pour identifier des fissures.

### La vidange de Blanchemer à la fin du mois d'octobre

Il est habituel de voir des variations de niveau au Lac de Blanchemer mais elles restent généralement assez faibles, en effet la production hydroélectrique associée à cette retenue et pilotée par la RME permet de garder un niveau relativement constant.

Néanmoins en milieu d'année 2023, la RME a constaté un frein dans la circulation d'eau jusqu'à la centrale, en langage technique une augmentation des pertes de charges. Après une concertation avec les utilisateurs du lac, une baisse de niveau a été entamée avant l'hiver, dans le but d'inspecter le départ de la conduite. Pour des raisons techniques, la conduite ne peut pas être mise totalement à sec, c'est pourquoi l'inspection a été réalisée par des plongeurs ainsi qu'un robot sous-marin.

Cette opération a permis d'identifier la problématique d'envasement de la prise d'eau qui est la cause de cette perte de charge.

En complément, les visites ont également permis de récupérer des techniques sur le départ de la conduite forcée.

Maintenant que les constatations ont pu être réalisées, il ne reste plus qu'à trouver une solution pour remédier à cet envasement. Des études vont être menées prochainement dans ce sens.



# La production hydroélectrique en 2023

## Production photovoltaïque



La RME poursuit son développement d'installation photovoltaïque avec l'installation récente de 36 kWc de panneaux sur le toit du CCS. Cette nouvelle avancée fait suite à la réussite de l'installation similaire sur le toit des Services Techniques Municipaux, totalisant ainsi une puissance solaire de 72 kWc.

Cette double installation de 36 kWc sur les toits des Services Techniques Municipaux et du CCS souligne la volonté de maximiser l'utilisation des ressources solaires disponibles pour répondre aux besoins énergétiques.

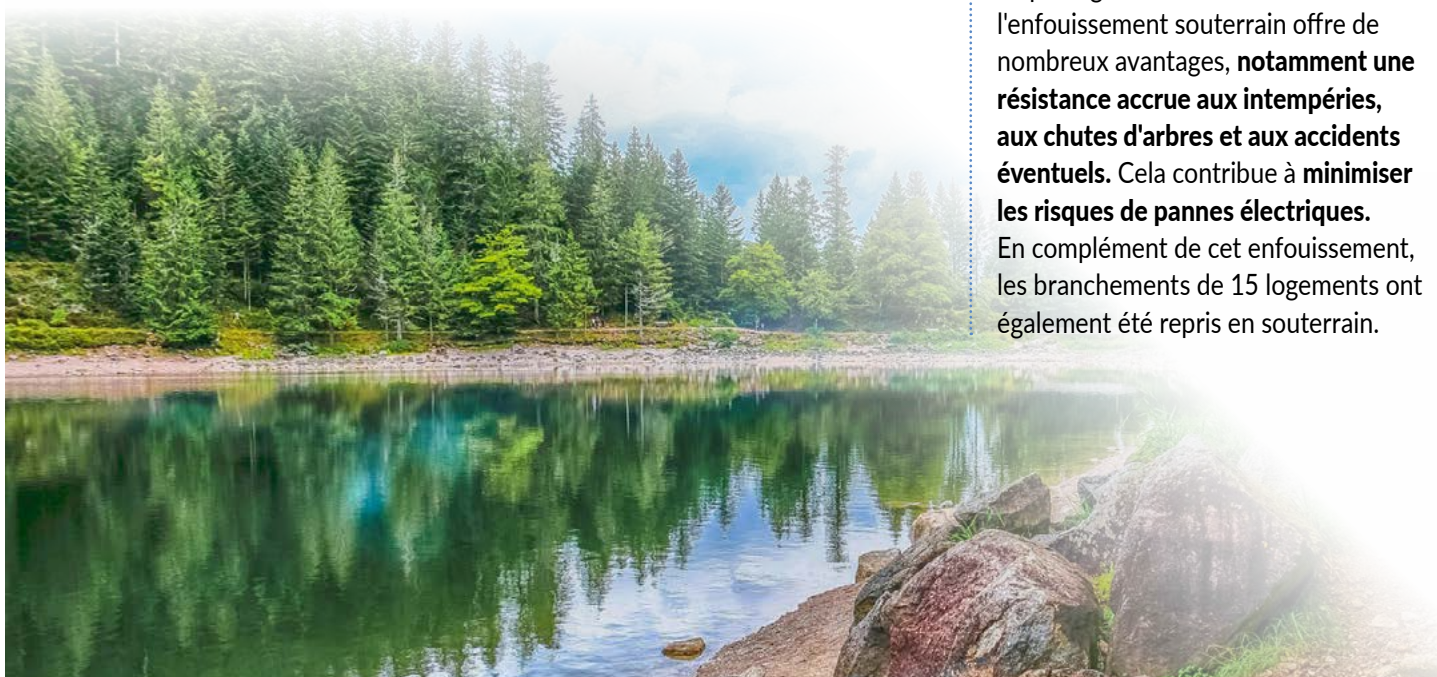
## Le projet citoyen d'énergie renouvelable

Une explication du projet avait déjà été publiée dans un précédent bulletin. À la suite de celui-ci les personnes intéressées par ce projet ont été conviées à une première réunion d'échange qui s'est déroulée le 22 décembre 2023 en mairie, celle-ci a permis de présenter les grandes lignes de ce projet.

### Les prochaines échéances :

- Réunion de travail sur les statuts avec L'URSCOP le 18 janvier 2024
- Visite d'une SCIC énergie au cours du premier semestre 2024
- Assemblée Générale constitutive avant la fin de l'année 2024

*Pour toutes interrogations à ce sujet, la Commune et la RME restent à votre disposition.*



## Le réseau de distribution

**La fin des fils nus sur le réseau basse tension à La Bresse !**

### C'est quoi un fil nu ?

Ce qu'on appelle fil nu c'est un câble électrique qui n'est pas entouré d'une gaine isolante, c'est une technologie ancienne qui n'existe plus sur le réseau basse tension aujourd'hui, le câble en fil nu a été remplacé progressivement par des câbles gainés qui permettent de mieux résister aux aléas climatiques et à la végétation.

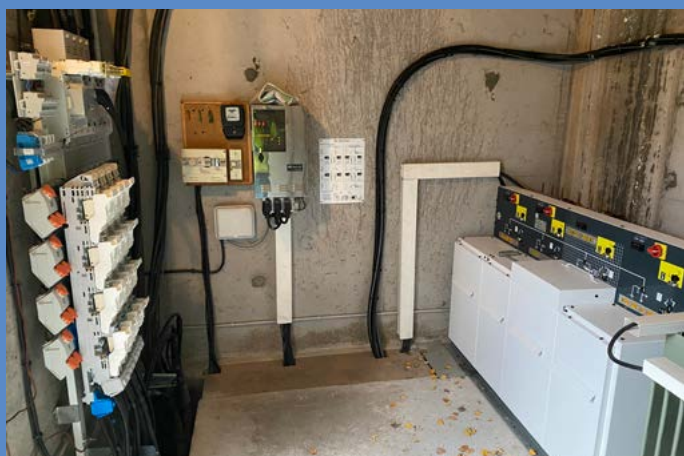
En 2023 la Régie de La Bresse marque une étape significative dans son projet de modernisation du réseau basse tension, avec l'enfouissement de 470 mètres par 230 mètres de câbles nus datant de l'après-guerre. Ce chantier représente non seulement une avancée majeure dans la sécurisation et la fiabilité du réseau, mais également la fin des câbles nus sur l'ensemble du réseau basse tension de La Bresse.

Le passage des câbles aériens à l'enfouissement souterrain offre de nombreux avantages, **notamment une résistance accrue aux intempéries, aux chutes d'arbres et aux accidents éventuels.** Cela contribue à **minimiser les risques de pannes électriques.** En complément de cet enfouissement, les branchements de 15 logements ont également été repris en souterrain.

## Remplacement de huit Tableaux Basse Tension dans les postes de distribution publique

Dans les postes de distribution présents sur La Bresse on retrouve des « Tableaux Basse Tension ».

Listes des postes réalisés : Clairie, Vertbruche, Pré des gouttes, Le Chitelet, Eglise, Ecorces, Chajoux, Piscine



### Pourquoi les remplacer ?

Ces tableaux basse tension sont situés au début d'arborescences citées ci-dessus, lorsqu'un défaut se produit à cet endroit du réseau, il impacte tout de suite beaucoup de monde, c'est donc un point stratégique. De plus, les tableaux remplacés étaient

vieillissants et présentaient des risques importants de court-circuit et donc de défaut. Enfin, c'est aussi un gage de sécurité pour les interventions des techniciens de la RME. Bien qu'ils soient équipés pour faire face au risque de court-circuit, les interventions sur ces nouveaux matériels sont rendues plus simples.

### Remplacement de poteaux bois

Au total, l'équipe de la Régie a remplacé 21 poteaux bois sur le réseau basse tension. En raison de leur longévité limitée et également de quelques oiseaux qui trouent le bois à la recherche d'insectes, les poteaux présentaient des risques de rupture.



### Qu'est-ce qu'un « Tableaux Basse Tension » ?

C'est un élément du réseau qui permet de répartir l'électricité à des points géographiquement différents. Le poste de distribution constitue un point fixe, et, depuis le tableau, une arborescence va être créée, qui va permettre d'alimenter un lotissement, une usine, une rue... Dans ces postes, jusqu'à huit arborescences peuvent être en place, aussi appelées « départ basse tension ».



## Remplacement de dix indicateurs lumineux de défaut sur le réseau HTA

### C'est quoi un indicateur lumineux de défaut ?

C'est un appareil électrique qui est placé sur le réseau Haute Tension (20 000V) et qui permet de localiser plus rapidement un défaut sur le réseau quand il a lieu.

Pour mieux comprendre son fonctionnement il faut se placer dans le cas d'un incident sur le réseau où toute une partie de la Bresse est coupée : pour réalimenter au plus vite le réseau, la priorité est de connaître le lieu du défaut. Dans ce cas, ces indicateurs lumineux de défaut sont les « yeux » des techniciens de la régie et permettent de localiser rapidement et précisément le défaut. Ils sont placés à des points stratégiques dans les postes de distribution pour être le plus précis possible.

### Un nouveau poste de transformation rue de la Résistance

En 2023, la RME a mis en service un nouveau poste de transformation rue de la Résistance. Ce poste transforme la tension sur le réseau électrique de 20 000V en 400V, permet d'alimenter les nouvelles constructions Vosgelis à proximité, et également de soulager le réseau existant.



## Élagage

L'élagage est une des actions de maintenance préventive indispensable pour les réseaux aériens. Malgré un programme triennal d'élagage sur le réseau HTA réalisé, la maladie des frênes (chalarose du frêne) a particulièrement aggravé la situation. C'est pourquoi, en complément des 8.5 km de réseaux traités en 2023, cinq zones complémentaires ont été traitées par de l'abattage. Dans la plupart des cas, ces abattages nécessitent de déposer la ligne pour ne pas l'endommager.

- Abattage au Chajoux
- Abattage au Bambois
- Abattage au Pont de la plaine
- Abattage aux Baraques
- Abattage aux Pré Français

## Synthèse distribution

- 550 m de réseau Basse Tension enterrés
- 586 m de réseau Basse Tension renforcés
- 803 m de réseau HTA enfouis ou déplacés
- 9 postes de transformation HTA/BT rénovés
- Un poste de transformation créé
- 21 supports remplacés
- 8,5 km de réseau élagué + cinq zones d'abattage renforcées

AVANT



APRÈS



## Borne de rechargement pour véhicules électriques

Une borne était déjà en service à proximité de la RME mais celle-ci était de première génération et malgré son jeune âge, elle était devenue obsolète. Une nouvelle borne est donc en service depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, son utilisation reste identique.

## Éclairage public

En complément de la maintenance de l'éclairage public, la RME a également réalisé deux chantiers de remplacements de luminaires en 2023. Au total, 44 luminaires ont été remplacés par des luminaires LED. En complément d'un meilleur éclairage, cette technologie permet d'économiser environ 65 % d'énergie par rapport aux anciens luminaires.

## Travaux à venir en 2024

- Réalisation d'un bouclage sur le réseau haute tension Haut de la Gesse / La Retelière
- Enfouissement du réseau haute tension au bas du Chajoux
- Début du déploiement des compteurs communicants
- Installation de nouvelles bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques) sur la commune





## Article du groupe majoritaire

Urbanisme et intérêt général

Dans nos territoires touristiques de Montagne, le sujet de l'urbanisme -son évolution, son suivi et sa surveillance- alimente souvent les chroniques de nos journaux locaux. Comme sur beaucoup de sujets, les articles de presse sont trop souvent polémiques et ne creusent pas forcément les tenants et aboutissants de ce type de problématique.

Il est nécessaire de rappeler que Le Maire ne peut pas faire ce qu'il veut même si c'est lui qui signe l'accord ou non de tous les permis de construire, certificats d'urbanisme et diverses demandes d'autorisations.

Lorsqu'un demandeur dépose un dossier, il est pré instruit par le service communal ; ensuite l'instruction est réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD) qui se charge de vérifier la conformité de la demande avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et avec l'ensemble des réglementations applicables (Loi sur l'eau, réglementation sur l'environnement et les risques, Lois urbanisme...).

A l'issue de cette instruction est proposé un projet de décision à Mme Le Maire, qui peut faire le choix de ne pas le suivre mais qui expose la commune au contrôle de légalité et au contentieux.

Le Maire n'a pas tous les pouvoirs, mais il a celui de faire appliquer les différentes réglementations Européennes et Françaises... Même si la commune veut, elle ne peut pas forcément, et n'a pas le pouvoir de légiférer.

Certains expliquent que « l'on est dans la commune et que l'on devrait pouvoir faire ce que l'on souhaite » : ce n'est malheureusement pas aussi simple. Ce qui n'empêche pas des prises de positions très claires et déterminées pour défendre nos pratiques et nos particularités territoriales.

Revenons à l'urbanisme...

Quand l'autorisation est délivrée, tout n'est pas terminé. Il est nécessaire de respecter les règles d'affichages, les déclarations de début, de fin de travaux mais aussi les modifications inhérentes au déroulement des travaux.

S'il l'on écoute « radio moquette », la commune ne réalise pas de contrôles. C'est faux... Les services de la commune sont très attentifs au déroulement des travaux et procède à des contrôles qui peuvent mener à de simples rappels à réglementation mais aussi à l'établissement de Procès-Verbaux transmis aux services du Procureur de la République. Lui seul peut décider de poursuivre ou non les infractions relevées...

Dans une majorité de cas, les contrôles donnent lieu à dépôt de permis modificatif pour se conformer aux différentes règles en modifiant le projet en construction.

L'élément central de la gestion du dossier Urbanisme est le PLU.

Ce document en cours de révision est essentiel et doit prendre en compte toutes les problématiques et différentes réglementations qui sont nombreuses, compte tenu de toutes les demandes et particularités de notre territoire de Montagne.

Beaucoup demandent que l'urbanisation soit freinée, que l'on ne puisse plus construire ici ou là ; mais, parfois, les mêmes, demandent à ce que leur propriété ne soit pas concernée par ces freins.

L'élaboration du PLU se fait en plusieurs phases...

Pour ce qui est de notre commune, notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été validé au dernier Conseil Municipal. Ce document définit les grandes orientations d'aménagement et développement de notre commune.

Beaucoup de mots, diront certains, mais des mots importants car le zonage devra respecter les principes de ce document important. On ne peut pas écrire d'un côté que les constructions doivent être maîtrisées et de l'autre demander à ce que davantage de parcelles soient constructibles.

Nous devons faire des choix afin de garantir le développement de notre commune et principalement les possibilités de construire des résidences principales, sans pour autant stopper tout développement touristique.

Tout sera donc une question d'équilibre et d'intérêt général, qui nous le rappelons n'est pas forcément la somme des intérêts particuliers.

*Les élus de la majorité*

## Article du groupe minoritaire

Article déposé le 10 janvier

**Un point sur les bâtiments communaux (suite).**

Pour faire suite à la tribune de novembre 2023, nous poursuivons ici notre réflexion sur les dossiers concernant le devenir de certains bâtiments communaux.

La municipalité réfléchit actuellement aux déménagements de la RME et de la caserne des pompiers, notamment pour des raisons de sécurité et de mise aux normes. Au regard de ce qui nous a été présenté, nous sommes favorables aux actions déjà engagées par la commune.

Nous avons en revanche un désaccord autour du devenir de l'ancien collège des Boudières.

Rappelons d'abord les faits. Au printemps 2016, le Conseil Départemental vote « à la hussarde » la fermeture du collège public. Malgré une forte opposition de la population locale, celui-ci ferme définitivement ses portes en juin 2018. Aussitôt, le bâtiment, qui appartenait à la commune, est revendu pour l'euro symbolique au Conseil Départemental, qui le convertit en maison de la montagne en 2019.

Ce bâtiment est aujourd'hui encore utilisé pour la cantine scolaire, mais pour le reste il est très largement inoccupé.

Nous pensons que l'ex-collège pouvait (ou pourrait) avoir d'autres affectations.

Nous avons écrit dans une tribune passée qu'on aurait pu y aménager des hébergements pour saisonniers et apprentis, en lieu et place de ce qui est prévu à l'ex-accueil. En effet, contrairement à ce dernier, le collège offrait la possibilité de regrouper sur un même site, l'hébergement, la restauration, le parking et les salles de formations. De plus, il était possible de proposer différents formats d'hébergements (studios, chambres ou dortoirs) adaptés à la diversité du public accueilli. De son côté, l'ex-accueil aurait pu être réhabilité en maison pour seniors, à destination de personnes autonomes mais qui ne peuvent plus entretenir leur maison.

Mais nous ne reviendrons pas en arrière puisque la réhabilitation de l'ex-accueil en logements pour saisonniers est actée (même si la fin des travaux est d'ores et déjà repoussée à 2025).

Une autre affectation possible de l'ex-collège se fait jour depuis quelques mois. En effet un projet de pôle enfance est envisagé sur le site du collège des Boudières. L'idée de centraliser toutes les structures en charge de la jeunesse (crèche, MLC et périscolaire) à proximité de l'école publique et de sa cantine est cohérente car cela facilitera la vie aux familles ayant des enfants dans plusieurs entités. On regrettera toutefois la belle mixité multigénérationnelle qu'offrait la crèche actuelle.

Pour ce pôle enfance, il était prévu initialement de réaménager le petit bâtiment de fonction en aval du collège. Cependant, au vu des besoins formulés, il s'avère que ce bâtiment est trop petit. Il faudra le raser pour en reconstruire un nouveau de 1000 m², avec deux conséquences à la clé : disparition de presque tous les espaces verts, et augmentation très sensible du coût. Le budget est maintenant estimé à 4,7 M€ HT. Est-il cohérent de construire un nouveau bâtiment pour un coût aussi élevé sur un site où se trouve déjà une structure de ... 4000 m², comportant plus de 20 salles, et restant très largement inoccupée ? Nous n'en sommes pas convaincus.

Certes, le collège appartient maintenant au Conseil Départemental, ce qui complique les choses. Mais est-ce irréversible ? Le logement de fonction, vendu avec le collège au CD88 en 2018, a bien été racheté par la commune en 2022 pour les besoins du pôle enfance...

Dans un tout autre domaine, et pour faire écho à notre tribune de décembre, nous venons d'apprendre avec étonnement et inquiétude le départ vers Cornimont de deux jeunes médecins de La Bresse.

*Les élus de « La nouvelle dynamique pour La Bresse »*

## Vie communale

### Vœux forces vives

Les vœux aux forces vives ont eu lieu le jeudi 4 janvier dernier, en présence des entreprises, associations et corps constitués. L'occasion de faire le bilan des différentes réalisations, des travaux, animations... de l'année 2023.

Madame le Maire a présenté ses vœux, puis a évoqué les divers projets pour l'année à venir. Le Conseil municipal des jeunes a également pris la parole, aux côtés de Jérôme Mathieu, premier adjoint.



## Ville sportive

La commune s'est vue remettre le label « Commune sportive du Grand Est », organisé par le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE).

Le label « Communes et villes sportives » Grand Est a pour objet de valoriser et récompenser les collectivités locales développant des politiques publiques sportives accessibles au plus grand nombre et faisant la promotion de l'activité physique et sportive sur leur territoire. Le label a une validité de quatre ans, à compter de la cérémonie régionale de remise du label.

Pour l'occasion, un panneau a été remis à Nicolas Remy, adjoint aux sports, et à Gérard Dumaine, président de la Bressaude. Celui-ci sera apposé en entrée d'agglomération.

Une distinction qui vient récompenser les associations sportives de la commune et tout particulièrement le travail de ses bénévoles.



## Delphine Claudel

Delphine Claudel récidive sur la mythique et très éprouvante Montée de l'Alpe Cermi à Val di Fiemme en Italie, dernière épreuve du Tour de ski dans le cadre de la Coupe du monde de ski de fond. Après deux précédentes 3<sup>e</sup> place et sa victoire historique de l'an passé sur cette montée continue de 10 km, elle faisait figure de favorite. Malgré la pression qui pesait sur elle et qui ne l'avantageait pas, elle s'invite à nouveau sur le podium cette année en prenant dans un dernier sursaut d'énergie et à bout de force la 3<sup>e</sup> place, à une poignée de secondes de deux des meilleures skieuses mondiales. Delphine a bien démarré la saison et devrait encore progresser au classement général de la Coupe du Monde.



## Vie communale La Tourterelle

Impressionnants, Saint-Nicolas et Père-Fouettard ont rendu visite aux enfants de l'école maternelle La Tourterelle. Coiffés de leurs jolies mitres colorées, les élèves les ont accueilli en chansonnettes et ont entamé de grandes discussions avec eux. Les plus téméraires ont posé sur les genoux du Père-Fouettard pour une photo souvenir !



## Périscolaire

À l'occasion de la Saint-Nicolas, les enfants du mercredi au périscolaire ont participé à une chasse au trésor avec, à la clé, de nombreuses récompenses. Pour Noël, en activité manuelle, les enfants ont fabriqué de jolies décorations pour accrocher à leur sapin, ainsi que des tableaux avec de la mousse à raser sur le thème de l'hiver. Pour le dernier mercredi de l'année, les petits chefs se sont initiés à la pâtisserie. Ils ont réalisé de délicieux biscuits croustillants aux céréales et au chocolat.

## Le travail des bénévoles au multi-accueil

Le multi-accueil Les P'tits Amis de Oui-Oui est une structure associative gérée par une équipe de parents bénévoles qui forme un Conseil d'Administration. Se réunissant une fois par mois, ce conseil statue sur les ressources humaines, le budget, les besoins et la vie de l'association.

En liaison avec la directrice, ce sont ces membres bénévoles qui s'occupent du recrutement des professionnels, qui échangent sur les formations proposées et qui expriment les besoins des autres parents.

Ayant toujours en tête le bien-être de l'enfant et l'écoute des besoins, l'idée est de mettre en place un travail main dans la main entre professionnels et bénévoles. A ce titre, pour fêter la fin d'année 2023 et la période de vacances de la structure, ces deux entités se sont retrouvées lors d'un repas permettant un temps d'échange placé sous le signe de la détente et de la convivialité.

**Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le 06 74 71 16 98.**



## Vie communale

### Groupe scolaire Saint-Laurent

#### Maternelle

Au mois de décembre, les lutins du Père Noël sont revenus bien décidés à refaire toutes sortes de bêtises.

Et comme les enfants adorent ça, ils se sont empressés, chaque jour, d'entrer à l'école pour découvrir ce qu'il s'était passé pendant leur absence.

Et les deux compères ne se sont pas privés :

- Acrobaties dans le sapin
- Gribouillages au tableau numérique des CP
- Déballage des chocolats destinés aux enfants
- Une nuit dans le lit des poupées
- Une pyramide avec les livres
- Emballage d'un lutin dans l'essuie-tout
- Hamac dans les couvertures suspendues à une corde dans la classe



Mais toutes les bonnes choses ont une fin. Le Père Noël a besoin d'eux pour la grande distribution de cadeaux.

Avant de partir, ils ont fait un peu de bazar dans les peintures, mais c'était pour laisser un beau message aux enfants.

#### Primaire

Le 19 décembre dernier, enfants et parents se sont retrouvés dans une église comble pour fêter Noël. Accompagnés par la magnifique chorale de Benoît Grocolas, les enfants ont chanté, célébré et apporté un peu de magie et d'espoir dans le cœur de tous ceux qui étaient venus les écouter. Un moment de partage bienvenu juste avant les fêtes pour préparer cette belle année à venir !



#### Collège

Pour motiver toujours et encore tous nos élèves, dans chacune des huit classes, il est remis chaque trimestre à trois élèves un St Laurent d'Or :

Le Saint Laurent de l'investissement, le St Laurent de la meilleure attitude et le St Laurent de l'entraide et du dépassement de soi. C'est l'ensemble de l'équipe qui sélectionne les trois élèves. Ce titre est inscrit sur le bulletin trimestriel et c'est l'occasion de recevoir des mains de la Directrice une petite récompense avec les applaudissements des camarades de classe et du professeur Principal.

C'est très motivant et stimulant de voir son nom sur la liste des St Laurent affichée sur les murs du Collège.

## Sport La Bressaude

### Le mot du président

Un mois de décembre 2023 qui restera inoubliable !

Les résultats exceptionnels des licenciés de La Bressaude en 2023, soulignés et rappelés dans de précédents bulletins, n'ont pas été sans retenir l'attention des instances sportives régionales et départementales.

Tout d'abord, le dossier de candidature à l'élection de « ville sportive du Grand-Est » pour la période 2024-2027 (4 ans) présenté par la commune au jury du Comité Régional Olympique et Sportif a connu une issue favorable et La Bresse est l'une des 4 villes Vosgiennes auxquelles le panneau honorifique a été remis lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Tomblaine près de Nancy le 16 décembre dernier. Ce panneau sera installé aux différentes entrées de la ville et informera les visiteurs de la reconnaissance par le Mouvement Olympique de l'engagement fort et de très longue date des Bressauds dans le sport. Rappelons ici que notre commune avait été élue en 1996 « Ville la plus sportive de France » par le journal « L'équipe ».

Puis le 18 décembre, c'est dans le cadre magnifique de la Rotonde de Thaon que s'est déroulée la cérémonie annuelle du Mérite Sportif Vosgien, réunissant notamment les athlètes qui ont réalisé des performances de haut niveau et contribué au renom du département.

**Delphine Claudel** (ski club), **Paula Botet** (ski club), **Paula Oudot** (section Tir sportif), **Hicham Errbibih** (section athlétisme) étaient parmi les huit nominés à élire dans les catégories « sportif de l'année » et « espoirs de l'année ».

Et à notre grande joie, c'est Delphine - déjà réélue pour la 3<sup>e</sup> année consécutive Chrono d'Or par le quotidien « Le Dauphiné Libéré » et un concert d'équipementiers sportifs - qui a été élue *Sportif Vosgien de l'année*. Pour l'occasion, une visio depuis Trondheim en Norvège avait été préparée dans le plus grand secret pour un échange en direct avec elle sur grand écran.

Deux autres licenciés de La Bressaude ont aussi été cités lors de cette cérémonie dans la catégorie Titres nationaux et Podiums internationaux : **Mattéo Correia** et **Guillaume Poirot** tous deux licenciés au Ski Club.

Signalons également que c'est une Bressaude, **Martine Longhi**, qui a été choisie pour représenter et parler au nom des bénévoles engagés dans le sport.

Le 27 décembre, pour s'être illustrés par des résultats remarquables, sept licenciés de La Bressaude ont été retenus parmi 39 jeunes talents vosgiens mis à l'honneur lors d'une cérémonie présidée par François Vannson à l'hôtel du département. Ont ainsi bénéficié de la bourse pour les athlètes de haut niveau : **Maëla Correia**, **Mattéo Correia**, **Hicham Errbibih**, **Amandine Mengin**, **Paula Oudot**, **Léonie Perry**, **Guillaume Poirot**.

Enfin, grâce à leur notoriété internationale, les deux grands sportifs du territoire les plus médiatisés, **Delphine Claudel** et **Fabien Claude**, vont contribuer à l'attractivité touristique de notre communauté de communes.

Si la réalité dépasse parfois la fiction, je crois qu'il n'est pas exagéré d'écrire ici pour conclure, que la réalité a dépassé nos rêves.

**Bilan sportif du mois de décembre : les licenciés ont pris part à 40 compétitions et décroché 34 podiums.**



## État-civil

Décembre 2023

### Naissances

**Agate**, née le 21 novembre, fille de Noémie Marion.

**Léontine**, née le 4 décembre, fille de Clément Duchene et de Marianne Martin.

**Dario**, né le 27 décembre, fils de Daniel Pignanelli et de Gaëlle Didier.

### Décès

**Andrée Ferry**, âgée de 92 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, veuve de Pierre Bertrand, décédée le 6 décembre à La Bresse.

## La Bressaude Roue Verte

La Bressaude Roue Verte a remis un coup de pédale et vous présente son nouveau comité. Sophie Perrin est secrétaire, Élodie Satre Buisson est trésorière et Mougél Émeline à la présidence.

L'entraîneur Gwen Fouché anime toujours l'école de vélo à partir du printemps jusqu'à l'automne avec différentes activités : le VTT cross-country, le trial VTT, la descente VTT et de l'orientation VTT avec autant de sites différents que peut offrir la ville de La Bresse.

**Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le 06 74 71 16 98.**



## Services communaux

**Mairie** : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9 h-12 h 15 et 14 h-17 h,  
Samedi : 9 h-12 h Service Population uniquement  
e-mail : [info@labresse.fr](mailto:info@labresse.fr) - [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr)

**Astreinte des adjoints** : 06 08 57 51 94

**Services Techniques Municipaux** :

03 29 25 53 89 - 7 route de Niachamp

Du lundi au vendredi : 9 h-12 h et 14 h-17 h

**Accueil du public sur rendez-vous**

**Service urbanisme et gestion du**

**patrimoine** : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9 h-12 h - 14 h-17 h

**EHPAD (Maison de Retraite)**

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claire

**S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers à**

**Domicile)**

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claire

**Régie Municipale d'Électricité** :

03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement** :

03 29 62 54 21

24 rue de la 3<sup>e</sup> DIA, 88 310 Cornimont

Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

En dehors des heures d'ouverture,  
pour toute urgence :

**Service des eaux** : 06 08 23 56 53

**Bâtiments communaux** : 06 07 96 51 26



## Numéros d'urgence

**Urgences à domicile** : 15

**Appel d'urgence européen**

**unique** : 112

**Pompiers et urgences sur la voie publique** : 18

**Gendarmerie** : 17

## Services médicaux

**Service Médi-Garde**

(nuit, dimanche, jours fériés) :

0820 33 20 20



## Médecins

*Uniquement sur rendez-vous*

**Dr Aubert**

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Fermé le mercredi

**Dr Hofgaertner**

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Mercredi et jeudi

**Dr Travkine**

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Lundi, mardi et vendredi

Les samedis matins uniquement les urgences

**Dr Ménière**

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

9 h-12 h et 14 h 30-18 h 30

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

## Services sociaux

**Maison de Services au Public (MSAP)**

Centre Culture et Social, 12 rue Mougel Bey

Pour prendre RDV, joindre les Antennes France

Service de : Le Thillot - Tél. : 03 29 24 87 63

Saulxures-sur-Moselotte - Tél. : 03 29 24 96 46

**Conciliateur de justice**

Espace Social et Culturel de Cornimont

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi - 14 h à 19 h

Mairie de Vagney - 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi

9 h à 12 h et 14 h à 17 h

**Bruno Poizat**

Par téléphone au 07 68 03 63 18

**ADM. Permanence téléphonique** :

03 29 25 62 60

**Adavie** : 03 29 35 23 06

## Infirmières

**Valérie Flieller et Éliette Foucal**

6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

**Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine**

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96

06 07 82 92 35

Lundi au samedi 8 h 30 à 9 h 30

## Pharmacies

**Pharmacie de garde** : numéro

Audiotel 3237

**Pharmacie du Hohneck**

23 rue Paul Claudel - 03 29 25 41 13

Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 30

et 14 h-19 h 30

Le samedi 8 h 30-12 h 30 et 14 h-19 h

## Ambulances - Taxi - VSL

**Taxi Denis** : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

**Transmosel SARL** : 03 29 25 60 60

Nuit (20 h à 8 h), dimanches et jours fériés :  
faites le 15

## La Poste



**Horaires** : Fermeture les lundis

Du mardi au vendredi de 9 h-12 h

et 14 h-17 h 30

Samedi : 9 h-12 h

## Horaires d'hiver des déchèteries du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

**Communauté de communes des Hautes-Vosges**  
Tél. : 03 29 24 02 88

Les trois déchèteries de la communauté de communes  
sont accessibles à tous les habitants du territoire,  
quelle que soit leur commune de résidence.

**Déchèterie de Niachamp** : 06 70 50 42 78

| Niachamp à La Bresse |               |             |
|----------------------|---------------|-------------|
| Jour                 | Matin         | Après-midi  |
| Lundi                |               | 14 h - 17 h |
| Mardi                | 8 h 30 - 12 h |             |
| Mercredi             | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 17 h |
| Jeudi                |               |             |
| Vendredi             | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 17 h |
| Samedi               | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 17 h |

**Déchèterie de Blanfin** : 06 70 09 92 23

| Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte |               |             |
|-----------------------------------|---------------|-------------|
| Jour                              | Matin         | Après-midi  |
| Lundi                             | 8 h 30 - 12 h |             |
| Mardi                             |               | 14 h - 17 h |
| Mercredi                          |               | 14 h - 17 h |
| Jeudi                             | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 17 h |
| Vendredi                          | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 17 h |
| Samedi                            | 8 h 30 - 12 h | 14 h - 17 h |

**DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE**

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat  
Tél. : 03 29 62 28 87

## Permanences des élus

**Maryvonne Crouvezier** - Maire

*Reçoit sur rendez-vous*

**Jérôme Mathieu** - Adjoint aux énergies et STM

*Reçoit sur rendez-vous*

**Élisabeth Bonnot** - Adjointe aux ressources humaines

*Reçoit sur rendez-vous*

**Raymond Marchal** - Adjoint à l'environnement

*Jeudi de 10 h à 11 h*

**Fabienne Morel** - Adjointe à la population et aux écoles

*Reçoit sur rendez-vous*

**Nicolas Remy** - Adjoint aux sports et au tourisme

*Samedi de 9 h à 12 h*

**Alexandrine Ducret** - Adjointe à la culture et aux jumelages

*Reçoit sur rendez-vous*

**Jean-François Poirot** - Adjoint à l'urbanisme

*Reçoit sur rendez-vous*

**Geneviève Demange** - Adjointe aux affaires sociales

*Mardi de 10 h 30 à 12 h*

# AGENDA



**du 8 février au 3 mars**

## Exposition Vincent Ganaye Belles pensées d'hiver

Maison de La Bresse >

du mardi au dimanche

de 10h - 12h - 14h - 18h > vacances scolaires

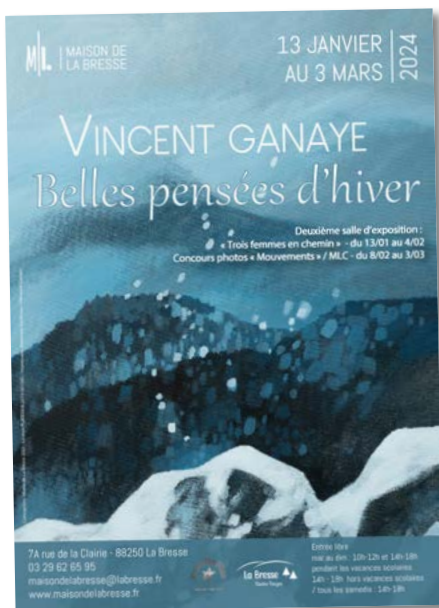
de 14h - 18h > hors vacances scolaires

et tous les samedis de 14h - 18h

Maison de La Bresse

Tél. : 03 29 62 65 95

maisondelabresse@labresse.fr



**12 février au 10 mars**

## Marché d'hiver

Place du Champetel > 10h30 à 19h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21- info@labresse.fr

www.labresse.fr



**16 février**

## Dans le salon de Claude Vanony

Maison de La Bresse > 20h

Infos : Maison de La Bresse

Tél. : 03 29 62 65 95

maisondelabresse@labresse.fr

**du 8 février au 3 mars**

## Concours photos MLC

Maison de La Bresse >

du mardi au dimanche

de 10h - 12h - 14h - 18h > vacances scolaires

de 14h - 18h > hors vacances scolaires

et tous les samedis de 14h - 18h

Infos : Maison de La Bresse

Tél. : 03 29 62 65 95

maisondelabresse@labresse.fr

**6 février**

## 20h04, de l'idée sans détour

Maison de La Bresse > 20h04

Infos : Maison de La Bresse

Tél. : 03 29 62 65 95

maisondelabresse@labresse.fr



**21 février**

## Spectacle "le clown l'haricot"

Salle des fêtes > à 18h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21- info@labresse.fr

www.labresse.fr

**28 février**

## Spectacle de magie "Le grenier magique"

Salle des fêtes > à 18h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21- info@labresse.fr

www.labresse.fr

**Le mois prochain...**

**6 mars**

## Spectacle "La Féerie de Disney"

Salle des fêtes > à 18h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21- info@labresse.fr

www.labresse.fr

